

LA RECHERCHE DES INSOUMIS ITALIENS DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Pierre-Louis Buzzi

Le 23 mai 1915, au terme d'une période de neutralité ambiguë, l'Italie s'engage dans la guerre au côté de l'Entente. La mobilisation des armées qui en découle se heurte à la difficulté de contacter les membres de la diaspora des Italiens travaillant à l'étranger, notamment en France. Des accords sont passés entre gouvernements pour permettre la recherche des citoyens transalpins ignorant les mesures de mobilisation ou désireux de s'y soustraire. C'est cette traque administrative que détaille Pierre-Louis Buzzi pour le département des Vosges. S'appuyant sur les archives départementales, il restitue le contexte administratif, mais aussi des parcours individuels particulièrement éclairants. Son étude se termine par une liste bienvenue des 156 immigrés italiens considérés, à tort ou à raison, comme insoumis dans les Vosges

Après des semaines et des mois d'hésitations au cours desquelles *La Gazette Vosgienne* ne cesse de se demander « L'Italie interviendra-t-elle ? »¹, les Vosgiens se réjouissent unanimement de l'entrée en guerre de l'Italie, la sœur latine, aux côtés de la France et de l'Entente le 23 mai 1915. Claudius Dufour, au sein du 133^e qui se trouve dans le secteur du Ban-de-Sapt, écrit le 24 mai :

« On vient nous annoncer l'entrée officielle de l'Italie dans la guerre à nos côtés. Plusieurs drapeaux italiens sont alors hissés au-dessus des tranchées et salués par de nombreuses rafales de la part des boches. Ce soir, la musique jouera l'hymne italien et la *Marseillaise* à proximité des premières lignes »².

Dans les villes et la presse vosgienne, la participation de l'Italie au conflit est saluée avec enthousiasme, d'autant que des Italiens des Vosges ont déjà combattu pour la France alors même que leur pays était neutre, au sein de la Légion étrangère, et notamment la Légion garibaldienne³. Au temps de l'euphorie succède très rapidement celui de la mobilisation des immigrés italiens encore présents dans le département. Quelques jours après la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche, les journaux lorrains diffusent les communiqués du consulat italien de Nancy tel le journal déodatien *La Gazette Vosgienne* du 2 juin 1915 :

« Sont rappelés sous les drapeaux de l'armée italienne : Tous les militaires de premières et de deuxième catégories de toutes les classes de 20 à 39 ans, même nés et résidant à l'étranger, les militaires de la troisième catégorie, déjà instruits, appartenant aux classes 1876 à 1895 et aux classes 1888 à 1895, même sans instructions. L'amnistie est accordée aux insoumis et déserteurs qui entreront immédiatement en Italie »⁴.

Ces derniers doivent alors se manifester le plus rapidement possible au consulat pour

s'assurer de la régularité de leur situation au regard de la loi militaire italienne. Ceux qui sont appelés reçoivent un billet de voyage gratuit pour se rendre jusqu'à la frontière, ainsi qu'un peu d'argent pour la nourriture. L'armée italienne, ayant besoin de bras, rappelle aussi des réformés et devient moins exigeante quant à la santé de ses recrues. Une lettre du consul d'Italie au préfet des Vosges évoque ainsi par exemple trente-neuf insoumis et soixante-huit réformés qui doivent passer une nouvelle visite afin de s'assurer qu'ils ne sont tout de même pas aptes à combattre⁵. Si plusieurs immigrés italiens installés dans les Vosges trouvent la mort au cours de la guerre, soit sous l'uniforme français, soit sous l'uniforme italien, et reçoivent parfois les hommages de la presse, un certain nombre d'immigrés, par ignorance, conviction ou indifférence ne répond pas à l'appel. Ils sont alors déclarés insoumis à la loi militaire italienne, mais jusque mars 1916, date à laquelle des accords sont conclus entre la France et l'Italie pour la recherche de ces insoumis, ils bénéficient d'une relative tranquillité en France alors que la mobilisation italienne a commencé depuis août 1914.

Antonio Gibelli rappelle ainsi que sur les 470 000 insoumis qui ne répondent pas à l'appel en Italie pendant la guerre, 370 000 sont des immigrés⁶. Expliquer ce chiffre n'est pas aisé, ne serait-ce parce que les comportements humains en temps de guerre sont très divers. Partir dans son pays natal alors que la recherche des insoumis ne commence qu'à partir de 1916, revêt en effet bien d'une certaine forme de « consentement » ou d'une « intériorisation de la contrainte » pour reprendre les termes de François Cochet⁷. Mais le nombre des insoumis se révèle plus d'une fois faussé par les erreurs et les lacunes administratives.

Ainsi, il convient de s'interroger sur la recherche de ces derniers mise en place par les

autorités françaises dans le département des Vosges. Comment s'applique cette recherche et quelles difficultés rencontre-t-elle ?

Une recherche des insoumis italiens biaisée par des erreurs administratives

Les 6 et 12 mars 1916, une convention franco-italienne, puis un accord sont signés entre la France et l'Italie, pour l'arrestation et l'échange des insoumis et déserteurs des deux nations belligérantes. La remise des insoumis italiens doit se faire aux gares de Vintimille et de Modane. Néanmoins, comme le précise Caroline Douki, cette recherche est, dès son commencement, biaisée par « le miroir déformant de la statistique officielle »⁸ qui accroît considérablement le nombre d'Italiens considérés comme insoumis. Autrement dit, tous les Italiens déclarés ou inscrits comme insoumis sur les listes officielles ne le sont en réalité pas toujours. Ce constat n'est pas propre au département des Vosges, il s'applique à l'ensemble du territoire français. Des immigrés italiens sont en effet considérés comme insoumis à la loi militaire italienne alors même que leur situation s'avère être en règle. Gaudenzio Bladone, comme de nombreux autres compatriotes, figure sur une liste d'insoumis alors qu'il est réformé et n'a donc plus d'obligation militaire⁹. D'autres Italiens sont également recherchés par les forces de gendarmerie alors qu'ils sont trop âgés pour rejoindre l'armée, c'est le cas de Giovanni Calci né en 1871¹⁰. D'autres sujets du Royaume d'Italie sont activement recherchés alors qu'ils combattent dans l'armée française ou qu'ils sont déjà rentrés en Italie à l'image de Louis Besso de Thaon¹¹. Ainsi, il n'est pas rare d'avoir sur une même liste d'insoumis, plusieurs « faux insoumis ».

La situation se révèle toutefois parfois encore plus paradoxale lorsque l'insoumission est attribuée à un immigré italien engagé dans l'armée française, au sein de la Légion étrangère. De par l'article 8 de la loi italienne du 13 juin 1912, ces immigrés restent soumis aux obligations du service militaire italien. L'équivalence entre les services militaires français et italien n'est reconnue qu'en 1918. Or, à cette date, bien des immigrés qui ne répondent pas à l'appel de leur classe en Italie sont déclarés insoumis, alors même qu'ils combattent déjà dans une armée, une armée alliée qui plus est puisque l'Italie rejoint l'Entente dès 1915. Emilio Amaldi, résidant à Épinal, est arrêté dans un premier temps car soupçonné d'insoumission. Après enquête, on découvre qu'Amaldi, né le 11 octobre 1896 à Bains-les-Bains d'un père italien, s'est engagé dans l'armée française le 4 août 1914 pour la durée de la guerre. Ignorant que sa classe est appelée en Italie, il est arrêté¹².

Cette situation particulière des engagés volontaires considérés comme insoumis se rapproche de celle que connaissent un certain nombre de jeunes nés de parents italiens en France. Français à leur majorité, d'après la loi sur la nationalité de 1889, à moins d'avoir rejeté la nationalité française, ils sont surpris d'être soudainement et brusquement déclarés insoumis à la loi militaire d'un pays qui n'est pas le leur. Telle est la situation que connaissent par exemple Carlo Gatti, né en 1895 à Fontenoy-le-Château, et Gabriel Pezzoli, né en 1896 à Raon-l'Étape, tous deux nés en France mais considérés comme insoumis par l'autorité militaire italienne. Face à la multiplication de semblables arrestations, les autorités françaises décident de se montrer bienveillantes envers les fils d'immigrés nés en France, à condition que ces derniers s'engagent dans l'armée française, puisqu'à vingt ans, qu'on soit Italien ou Français, on est mobilisé : « Des jeunes gens ayant atteint leur majorité, nés en France ou en territoire français de parents italiens, reçoivent des ordres de route émanant de consulats italiens les invitant à rejoindre l'Armée italienne. Dans le cas où vous seriez consultés par des jeunes gens de ladite catégorie, à l'occasion d'un de ces ordres de route, vous voudrez bien leur faire entendre qu'ils sont libres d'agir à leur gré mais que s'ils ne rejoignent pas l'armée italienne, le gouvernement français ne saurait les y obliger attendu qu'ils sont français »¹³. Si quelques-uns rejoignent l'armée royale d'Italie, de nombreux autres saisissent l'occasion pour parachever leur intégration à la nation française en s'engageant dans l'armée française. Gabriel Pezzoli décide ainsi de combattre au sein de l'armée française¹⁴.

Il convient alors de s'interroger sur la pertinence du terme « insoumis » qui englobe aussi bien ceux qui volontairement ne rejoignent pas l'Italie et ceux qui ignorent réellement leur situation ou ceux qui sont ainsi considérés, mais à tort. Une liste des déserteurs et insoumis italiens du 19 juin 1916, fait par exemple état de cinquante-six noms. Un chiffre bien supérieur à la trentaine d'insoumis recensés en Meurthe-et-Moselle, alors premier département d'immigration italienne dans la région, loin devant les Vosges. Or, sur ces cinquante-six noms, cinquante-trois sont « remis à l'autorité militaire », un est introuvable, un second est finalement déclaré comme étant « en règle avec la loi militaire de son pays », et un troisième est déjà rentré en Italie¹⁵. Il est peu probable que ces cinquante-trois insoumis le soient réellement par conviction. Il s'agit sans doute plus de mobilisés indifférents ou qui ignoraient qu'ils avaient été appelés.

Une recherche rendue difficile par les ruses des insoumis

Si les lacunes administratives compliquent dès l'origine, la recherche des réfractaires, celle-ci se complique encore plus à cause des ruses employées par ces derniers pour échapper aux gendarmes. L'une de leurs attributions principales est la mobilité ; ils ne cessent de changer de lieu de résidence afin d'échapper à leur arrestation, et ce, parfois en allant jusqu'à tromper leur entourage sur leur destination. Résidant dans le hameau du Rabodeau près de Moyenmoutier, Félix Babolini quitte son domicile au début de l'été 1916 pour aller, selon ce qu'il a dit à ses proches, à Laveline-devant-Bruyères. Mais dans cette dernière commune, dans laquelle les gendarmes se rendent pour l'arrêter, ni le maire, ni le directeur de la filature, ni un ouvrier également interrogé, ne disent l'avoir vu ou entendu parler de lui¹⁶. Les autorités prennent note de cette insoumission vagabonde. Le consul général d'Italie écrit ainsi au préfet des Vosges : « Plusieurs Italiens, dès qu'ils ont eu connaissance de l'accord franco-italien relatif à l'extradition des insoumis et des déserteurs, ont changé de résidence dans l'espoir de se soustraire ainsi à leur obligations militaires »¹⁷. Les gendarmes parcourent alors des dizaines de kilomètres, traversent villages et hameaux, interrogeant les Italiens du village, le maire, l'entrepreneur, laissant ainsi par la même occasion du temps à l'insoumis pour prendre de l'avance. Cette fuite est autant un acte solitaire qu'un acte collectif. Le consul d'Italie à Nancy informe ainsi par exemple le préfet de Meurthe-et-Moselle en juin 1916, de l'arrivée de 19 Italiens dans les Vosges : « Il s'agit de gens peu scrupuleux, qui n'ayant pas l'embarras d'une famille, peuvent passer d'une commune à l'autre sans difficultés [...]. Il importe de mettre un terme à ces agissements qui probablement se sont répétés aussi dans d'autres communes et dans d'autres départements »¹⁸. C'est à cette fin, celle de maintenir fervente la recherche des insoumis et déserteurs ou pour la stimuler, l'ambassadeur d'Italie en France décide en 1917, de donner une compensation aux agents français de la gendarmerie et de la police pour « tout insoumis ou déserteur qui a été consigné à la frontière italienne »¹⁹.

Plusieurs immigrés doublent cette mobilité par la confection d'une fausse identité, tels Louis Perbellini qui déménage à Paris où il se fait passer pour l'espagnol Laglostera²⁰, ou Fulvio Mandarsini et Joseph Mombelli qui se présentent comme Suisses, une nationalité qui leur permet de pouvoir parler italien et d'être classés comme sujets neutres²¹.

Particulièrement nombreux sont aussi les insoumis qui restent dans des établissements

industriels ou y trouvent refuge pendant la guerre. Les autorités françaises ont conscience qu'il se trouve parmi les travailleurs étrangers œuvrant à la défense nationale, des réfractaires étrangers. L'usine est une voie échappatoire à la guerre particulièrement prisée par les immigrés italiens qui profitent alors de leur réputation de main-d'œuvre efficace et docile. Ainsi sur les 26 noms d'insoumis qui figurent sur la liste du 30 août 1916 pour le département des Vosges, 24 travaillent ensemble à l'entreprise de Nedde à Thaon²², qui semble être un véritable « refuge » pour les insoumis italiens tout au long de la guerre. Certains parviennent à tromper les forces de l'ordre. Domenico Panosetti, inscrit sur la liste des déserteurs du 30 juin 1916, est indiqué comme remis à l'autorité militaire. En fait, les recherches montrent que cet individu continue à demeurer à Golbey où il travaille à l'hôpital militaire entourés de militaires²³. En outre, la mobilisation française impactant de manière conséquente la vie économique dans les Vosges, la présence d'ouvriers italiens, dont les capacités de travail sont reconnues par une large partie de la population, dans les sites productifs du département est considérée comme vitale par beaucoup d'entrepreneurs. Marie Boucher, femme de l'industriel Georges Cuny, écrit à ce dernier le 28 mai 1915 que la mobilisation italienne met à mal leur projet de constitution d'une entreprise de papeterie : « Je pense que l'entrée en ligne de l'Italie va faire abandonner notre projet de finition des travaux du Grand-Meix qui avait été décidé vendredi dernier avec Ehret. C'était des Italiens qui devaient être recrutés pour cela, mais il est probable qu'ils vont être rappelés. Nous aurions dû nous y prendre plus tôt »²⁴. Or, pour les autorités françaises et italiennes, le nombre d'ouvriers indispensables doit « être réduit au strict minimum »²⁵. Il est dès lors aisé de comprendre combien d'entrepreneurs multiplient les initiatives pour conserver leurs ouvriers transalpins, et ce, après même leur mobilisation en Italie. À la brigade de gendarmerie de Thaon qui l'arrête puis le remet en liberté après avoir trouvé son sursis, le cimentier Guerino Besozzi explique que « le patron pour lequel [il] travaille a demandé pour [lui] une prolongation de sursis »²⁶. Ainsi, bien des ouvriers italiens présents dans les Vosges profitent d'un sursis jusqu'au 31 mai 1916, jusqu'au 1^{er} mars 1917²⁷, ou encore jusqu'au 31 mai 1917. En France, 6 400 Italiens bénéficient de ces sursis pendant la guerre.

La recherche est aussi parfois confrontée à la solidarité des certains patrons vosgiens envers leurs ouvriers italiens qu'ils veulent conserver. Le 29 mai 1916, le consul général d'Italie demande au préfet des Vosges de voir s'il existe

à Thaon un nommé Pensa. Après quelques échanges, le consul remercie le préfet de lui avoir confirmé l'existence de l'individu : Pensa Azelio, de la troisième catégorie de la classe 1887 appelée sous les drapeaux depuis octobre 1915. Mais le consul ne peut s'empêcher de souligner une incompréhension due à une situation pour le moins assez inattendue : « Permettez-moi de dire que je ne peux me rendre compte du motif pour lequel la mairie de Thaon n'avait pas signalé le dit Pensa, d'autant plus qu'il est occupé à la Blanchisserie et Teinturerie dont le directeur, si je suis bien informé, serait en même temps, maire de la commune et par conséquent en connaissance de la présence du mobilisable en question »²⁸.

Une recherche qui révèle des comportements variés parmi les immigrés italiens dans les Vosges

Loin de constituer un bloc homogène, les Italiens dans les Vosges adoptent un éventail de comportements face à la mobilisation française et à la mobilisation italienne. De l'engagement volontaire à l'insoumission, les réactions des immigrés italiens dans les Vosges face au conflit sont multiples. Au sein même des réfractaires, la recherche des insoumis met au jour une diversité de réalités et de formes de l'insoumission. Si une large partie des insoumis affirme simplement ne pas être au courant d'être appelée en Italie. Ces insoumis expliquent n'avoir reçu aucun papier ou ne pas avoir reçu de réponse des diverses autorités qu'ils ont eux-mêmes sollicitées précédemment. Certains sont réellement ignorants mais la présence de papiers en règle sur eux témoigne qu'ils sont néanmoins au clair avec les obligations nationales et ils feignent alors de ne pas être au courant. Le Vittellois Angelo Ossola demande ainsi si sa classe 1883 est rappelée sous les drapeaux : « Il ne l'ignore certainement pas [...] de sorte que je devrais le considérer comme insoumis » écrit le consul d'Italie à son sujet²⁹. Il ne fait aucun doute pour le consul qu'Angelo Ossola émet naïvement cette demande. Ce genre d'insoumis reste globalement à l'abri de la guerre jusqu'à l'arrivée des gendarmes envers lesquels les attitudes restent correctes en dépit souvent d'une ignorance souvent feinte.

À ces insoumis ignorants, faussement ou réellement, d'autres insoumis apparaissent comme indifférents. Comme pour les premiers, ils ne résistent pas lors de leur arrestation, en revanche contrairement aux précédents, ils ne cherchent pas à justifier leur insoumission. Pour eux estime Caroline Douki, l'État est avant tout « une instance éloignée et contraignante »³⁰. Luigi Poltini clame ainsi lors de son arrestation en juin 1916 : « je suis réellement déserteur italien »³¹.

D'autres Italiens, dont il a déjà été question, refusent de partir pour l'Italie pour la seule raison qu'ils s'estiment, ou sont réellement, Français. Il est alors incorrect de parler d'une indifférence ou d'un refus de combattre. Ces hommes sont simplement sortis de la sphère d'influence italienne. Nés et socialisés en France, ce sont « moins de "mauvais Italiens" que de "bons immigrés", bien intégrés, qui consentent aux logiques nationales et le révèlent justement à l'occasion de la guerre qui exige une mise en acte des sentiments d'appartenance, en choisissant de servir leur pays d'accueil et d'adoption »³². Le terme insoumis couvre donc plusieurs réalités bien distinctes les unes des autres. Ceci ne facilite pas le travail de l'historien et sa tentative de quantifier avec exactitude le nombre d'insoumis, ou insoumis « réels », dans les Vosges ou ailleurs au cours du premier conflit mondial.

Conclusion

156 insoumis militaires italiens sont ici recensés dans le département des Vosges pendant la Première Guerre mondiale, alors que la Meurthe-et-Moselle et la Meuse n'en recensent que respectivement 32³³ et 3³⁴. 156 est un chiffre conséquent ; c'est environ un Italien sur quatre dans le département. Toutefois, face à cette insoumission les autorités françaises ne restent pas de marbre et les forces de gendarmerie font preuve d'un réel dévouement comme l'illustre la liste déjà citée de juin 1916. Sur cette dernière, sur laquelle figurent cinquante-six noms d'insoumis, trois seulement ne sont pas retrouvés, mais deux de ces trois ont pu justifier leur absence. Un seul reste « insoumis » et introuvable.

Cette recherche des insoumis, en dépit du point de départ difficile à cause des documents administratifs erronés ou incomplets, se révèle donc satisfaisante pour les forces de l'ordre et elle permet de révéler une diversité des attitudes des Italiens dans les Vosges face à la mobilisation de leur pays natal. C'est en effet bien sous le prisme de la diversité qu'il faut étudier l'insoumission des immigrés. Pour une part, cette insoumission est involontaire, résultant parfois d'une erreur des autorités ou d'une ignorance réelle d'un rappel sous les drapeaux. Pour une autre partie des émigrés, l'insoumission est partiellement volontaire, elle est liée à une indifférence de l'individu vis-à-vis de la mobilisation de son pays natal. Mais ce type d'insoumis finit par se soumettre aux autorités sans peine. Enfin, pour d'autres, l'insoumission est résolument voulue. Tant pour des raisons personnelles que pour des motifs politiques ou idéologiques, des immigrés refusent de partir combattre pour un pays qu'ils n'estiment plus le leur.

L'histoire de l'immigration italienne et l'histoire de la Première Guerre mondiale ont donc beaucoup à s'appor- ter, en particulier pour essayer de comprendre la faiblesse du sentiment national dans l'armée italienne pendant la guerre. Ainsi, pour une partie des 156 immigrés recensés ici qui ne répondent pas à l'appel sous les drapeaux, il paraît que leur éloignement vis-à-vis de leur nation d'origine « n'est pas seulement de nature géographique ; il peut dans certains cas être d'ordre mental. Certains de ces émigrés sont en effet restés imperméables au vaste mouvement d'affirmation des grands ordres nationaux »³⁵. Cet éloignement de l'immigré vis-à-vis de l'Italie se retrouve dans bien d'autres départements en France ainsi que parmi les Italiens d'Italie³⁶.

Sources et bibliographie

BUZZI Pierre-Louis, « Une mémoire sous tension. La mémoire de la Grande Guerre chez les immigrés italiens dans les Vosges de l'entre-deux-guerres », *Mémoires des Vosges*, n°29, 2014, pp. 15-20.

BUZZI Pierre-Louis, *Les immigrés italiens en Lorraine française pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, mémoire de master recherche sous la direction de M. Jean-Noël Grandhomme, Université de Strasbourg, 2015, 2 vol., vol. 1 « Étude », 220 p., vol. 2 « Annexes, sources et bibliographie », 82 p.

BUZZI Pierre-Louis, « La mobilisation des immigrés italiens en Vaucluse pendant la Première Guerre mondiale », *Rives Méditerranéennes*, n°53, 2016, pp. 169-184.

BUZZI Pierre-Louis, « Les immigrés italiens dans le département des Vosges pendant la Première Guerre mondiale », *Actes des 17^e journées d'études vosgiennes (Saint-Dié, 23-25 octobre 2015)*, Épinal/Saint-Dié, Fédération des sociétés savantes des Vosges, 2016, pp. 411-420.

BUZZI Pierre-Louis, « L'immigration italienne dans les Vosges. La correspondance des immigrés et de leur famille (1880-1918) », *Mémoire des Vosges*, n°33, 2016, pp. 25-30.

COCHET François, *Survivre au front 1914-1918. Les Poilus entre contrainte et consentement*, Paris, 14-18 Editions, 2005, 263 p.

DOUKI Caroline, « Les émigrés face à la mobilisation militaire de l'Italie », *14-18 Aujourd'hui*, n° 5, mai 2002, pp. 158-181.

FAVRE Marie, *Reviens vite. La vie quotidienne d'une famille française pendant la guerre de 14*, Jouve, l'auteur, distribution Edhisto, 2012, 556 p.

GIBELLI Antonio, *La Grande Guerra degli Italiani*, Milan, Sansoni, 1998, 399 p.

GUATELLI Olivier, *Les Italiens dans l'arrondissement de Saint-Dié (1870-1970)*, thèse de doctorat sous la direction de François Roth, Univ. Nancy II, 2002, 673 p.

RICHE Rémy, *Destins brisés. Poilus de l'Ain et du Rhône dans la Grande Guerre au sein des 23^e et 223^e Régiments d'infanterie*, Pont-d'Ain, Editions de la Catherinette, 2004, 203 p.

RIDEL Charles, *Les embusqués*, Paris, Armand Colin, 2007, 368 p.

Notes

¹ Titre repris par *La Gazette Vosgienne* les jeudi 13, vendredi 14, samedi 15 et lundi 17 mai 1915.

² Cité par RICHE, p. 43.

³ Douze Garibaldiens sont originaires des Vosges en 1914. BUZZI, vol. 2, 2015, pp. 15-16.

⁴ *La Gazette Vosgienne*, mercredi 2 juin 1915.

⁵ AD88 4 M 522. Lettre du Consul général d'Italie au Préfet des Vosges, 18 mai 1916.

⁶ GIBELLI, p. 108.

⁷ COCHET, p. 41.

⁸ DOUKI, p. 160.

⁹ AD88 4 M 522.

¹⁰ AD88 4 M 522.

¹¹ AD88 4 M 522.

¹² AD88 4 M 522. Lettre du préfet des Vosges au commissaire de gendarmerie d'Épinal, le 9 mai 1916.

¹³ AD54 1 R 1228ter. Lettre du préfet de Meurthe-et-Moselle aux sous-préfets, maires, commissaires spéciaux et commissaires de police du département, 2 septembre 1916.

¹⁴ AD88 4 M 522. Minute du préfet des Vosges au maire de Raon-L'Étape le 21 mars 1917.

¹⁵ AD88 4 M 522. Liste des déserteurs et insoumis italiens signalés par dépêche du 19 juin 1916, Préfecture, 28 juillet 1916.

¹⁶ AD88 4 M 522.

¹⁷ AD88 4 M 522. Lettre du consul général d'Italie au préfet des Vosges, 30 mai 1916.

¹⁸ AD54 2 R 169. Lettre du consul au préfet de Meurthe-et-Moselle, 2 juin 1916.

¹⁹ AD55 2 R 244. Lettre du consul d'Italie au préfet de Meuse, 18 mai 1917.

²⁰ AD88 4 M 522. Rapport du Commissaire Spécial, 1^{er} septembre 1916.

²¹ AD88 4 M 522. Lettre du consul général d'Italie au préfet des Vosges, 30 mai 1916.

²² AD88 4 M 522. Liste des insoumis italiens, 30 août 1916.

²³ AD88 4 M 522. Minute de lettre du préfet des Vosges au ministre de l'intérieur 22 mars 1917.

²⁴ FAVRE, p. 120.

²⁵ AD88 4 M 522. Télégramme reçu à la Préfecture, sd. (1916).

²⁶ AD88 4 M 522. Procès-Verbal de la brigade de gendarmerie de Thaon, 11 mars 1917.

²⁷ AD54 1 R 1228ter.

²⁸ AD88 4 M 522. Lettre du consul général d'Italie au préfet des Vosges, 9 juin 1916.

²⁹ AD88 4 M 522. Lettre du consul général d'Italie au préfet des Vosges, 8 décembre 1916.

³⁰ DOUKI, p. 170.

³¹ AD88 4 M 522. Procès-verbal (P.-V.) brigade de Corcieux, 17 juin 1916.

³² DOUKI, p. 165.

³³ AD54 1 R 1228ter et 2 R 169.

³⁴ AD55 2 R 244.

³⁵ DOUKI, p. 169.

³⁶ GIBELLI, p. 93.

Nom	Prénom	Classe	Lieu de résidence
ALBINI	Vittorio		Bellefontaine
ALIOLI	Paolo	1888	Moyenmoutier
AMALDI	Emilio		Epinal
ANCHISI	Enrico	1880	La Forge
ANDREOLETTI	Silverio ou Silvio	28 ans	Anould
ARDIGO	Francesco	1881	Remiremont
BABOLINI	Félix ou Félice	1877	Moyenmoutier ou Bruyères
BARESI	Francesco		Thaon
BAIVIERA ou BARIVIERA	Emilio		Thaon
BATTAINI	Giovanni		Thaon
BARI	Charles Antoine	1883	
BARI ou BARRI	Angelo Anatole	1887	Laval
BELLI	Alessandro	1888	Chavelot
BELLI	Bernardo		Thaon
BELLOI	Charles Antoine	1886	Thaon
BENDOTTI	Pietro		Thaon
BENDOTTI	Francesco		Thaon
BERETTA	Antonio	1876	Le Thillot
BERUZZI ou BERTUZZI	Luigi	1878	Granges
BESOZZI	Guerino	1890	Thaon
BESSO	Louis	1878	Thaon
BETTOLI	Ulderico	1876	
BIANCO	Jean	1883	
BIANCHI	Riccardo	1884	Epinal
BIANCHI	Giuseppe Ernesto	1881	Fraize
BIANCHI	Ettore Italo	1900	Fresse-s/Mos.
BLADONE	Gaudenzio	1883	
BONNACINA	Luigi	38 ans	Aumontzey
BOTTA	Giuseppe		Thaon
BOTTINELLI	Carlo	1878	Anould
BOTTINI	Ernest Jean	20 ans	Pont-des-Bonfays
BRAGHINI	Luigi	25 ans	Thaon
BRAGLINI	Antonio		Thaon
BREGA	Giuseppe	1888	Chavelot
BROGGINI	Luvio	1876	Gérardmer
BROGGINI	Angelo	1882	Fraize
BRONGONZOLI	Carlo	41 ans	
BUSCHINI	Natale	1880	Fraize

CADARIO	Vitale		Thaon
CADARIO	Vittorio		
CALCIA	Giovanni		Thaon
CALCIA	Francesco		
CALDELARA ou CALDERANA ou CALDERARA	Pasquale	1881	Bruyères
CANASSALI	Giuseppe		Chantraine
CAPELLI	Eduardo	1884	Gérardmer
CARATTI	Antonio	1898	Mattaincourt
CARDIGLIO	Livera Secondo	1878	Cornimont
CARDINI	Luigi	1881	La Tholy
CASTIGLIONI	Giuseppe		Thaon
CAVALLI	Palmido	1886	Liézey
CAVERZASIO ou CAVERZASI ou CAVERZAZI	Giuseppe	1887	Saint-Dié
CERRI	Domenico		Vagney
CICIARDINI	Natale	1884	Val d'Ajol
CHIESA	Adolfo	1884	La Houssière
COMINAZZI	Emilio		Thaon
CONTINI	Florentino	20 ans	Epinal
CORNELLO	Dominique	38 ans	
CREMELA	Amadio	1881	Moyenmoutier
CRISTINA	Giuseppe	1890	Le Syndicat
CRISTOFORETTI	Eugenio	1885	Le Thillot
DONETTI	Giuseppe	1881	Golbey
ERENTI	Ernesto		Xertigny
FABBRI	Florindo	1891	Granges
FABRI	Davide	1886	La Houssière
FACHINETTI ou FACCHINETTI	Giovanni	1876	Celles-sur-Plaine
FALCHI	Pierre	29 ans	Thaon
FELETTI	Luigi		Thaon
FONTANA	Emilio		Norroy-sur-Vair
FORTUNATI	Pio	1887	La Bresse
FRATTINI	Vittorio	1885	La Forge - Thaon
GAITA	Bernardini	37 ans	
GAITA	Antoine	31 ans	
GANASSALI	Giuseppe	1880	Chantraine
GASSARDI	Alberto		Thaon
GATTI	Carlo	1895	Fontenoy-le-Château
GATTONI	Antonio	1880	Raon-l'Étape
GIACOBBI	Giovanni	22 ans	Thaon
GIAMBERINI	Giovanni	1886	Plombières-les-B.
GIANSANTE ou GIASANTI	Giuseppe	27 ans	Granges

GINELLI	Cicilio ou Cecilio	27 ans	Thaon
GIORGI	Domenico	1892	Chavelot
GIORGIA ou GIORIA	Pietro ou Pierre	1884	Brouvelieures
GIULIANI	Celso	29 ans	Corcieux
GIULIANI	Carlo		Corcieux
GHILARDI	Giovanni	1888	
GOLZIO ou GOLZIA	Francesco	1881	Saint-Rémy
GOTTARDI	Albino	1880	Moyenmoutier
GUAITA	Antonio	1885	Gruey-lès-Surance
GUAITA	Bernardo	1879	Bains-les-Bains
LIMIDO	Antonio	1881	Basse-s/-le-Rupt
LIMIDO	Emilio	32 ans	Thaon
LISCHETTI	Guido	1880	Moyenmoutier
LISSOLO	Pietro	1881	Vagney
LOCATELLI	Battiste Giuseppe		Thaon
LONGONI	Giovanni		Le Thillot
LORENZINI	Gerolame	1894	La Forge
LOVATI	Enrico de Leone	1893	Vincey
MACHETTI ou MARCHETTI	Cesare	26 ans	Thaon
MAGINI ou MAGNI	Paolo	1886	Moyenmoutier
MAITTI	Davide	32 ans	Thaon
MALINVERNO ou MALIVERNO	Giovanni	1890	Val d'Ajol
MANERA	Luigi	1879	Lièzey
MANLINI ou MAULINI	Mario		
MANLINI ou MAULINI	Francesco		
MARETTI	Guilio	1881	Saint-Etienne-lès-R
MARDASINI	Fulvio	1882	Saint-Laurent
MAZZACCAVALLO	Jean	1882	La Neuveville-lès-R.
MELITZI ou MELIZZI	Antoine		Thaon
MICHELI	Leonardo	1884	Epinal
MISCHI	Domenico	35 ans	Epinal
MISOTTI	Domenico		Epinal
MORANDINI	Giovanni	1891	Golbey
MORLOTI ou MORLOTTI	Angelo	1889	Aumontzey - Granges
MURINI ou MURINONI	Angelo		Saint-Maurice-s/Mos.
ORLATTI ou ORLOTTI	Oracio ou Orazio	1876	Moyenmoutier
PACCANARO	Eliseo	1892	Le Thillot
PAGANI	Angelo	1891	Chavelot - Thaon
PANOSETTI	Domenico		Epinal
PANOSETTI	Camille	33 ans	Thaon

PASTORI	Enrico		Thaon
PARI	Cesare	1876	Remiremont
PARIETTI	Luigi	1884	Moyenmoutier
PARIETTI	Giuseppe	1884	Moyenmoutier
PARINI	Giacomo	1885	Le Thillot
PECORA	Ange	1883	Thaon
PENACCHIO	Francesco	1880	Cornimont
PENSA	Azelio	29 ans	Thaon
PEZZOLI	Gabriel	32 ans	Raon-l'Etape
POLETTI	Giuseppe	1886	Anould - Saint-Dié
POLLI	Onorato Giuseppe	1890	Le Syndicat
POLTINI	Luigi	31 ans	Corcieux
RASETTI	Gaetano	1878	Saint-Maurice- s/Mos.
RINOLFI	Joseph	1875	Thaon
RHON	Luigi	29 ans	Thaon
ROVEDA	Carlo		Thaon
ROVERE	Alfonso	1891	La Bresse
RUINI	Carlo	1883	Moyenmoutier
SALVINI	François	1882	La Corvée
SANTAMARIA	Edoardo	1874	Ban-de-Laveline
SARTORI	Carlo		Thaon
SARTORIO	Gaudenzio		Thaon
SAVOINI	Giovanni	32 ans	Frizon
SILLANI	Alessandro		Thaon
TAMBURINI	Vincenzo	1876	Epinal
TAMBORINI	Giuseppe		Plombières-les-B.
TARANTOLA	Alessandro	1880	Moyenmoutier
TODESCHINI	Antonio	30 ans	
TOGNOLI	Albert	1896	Darnieules
TORELLO ou TONELLO	Domenico	1878	Moyenmoutier - Epinal
TOTTOLI	Giacomo		Saulxures-s/-Mos.
VALOGGIA	Giovanni	1896	Fontenoy-le-Château
VALSCHI	Bernard Edmont	22 ans	
VINET	Geremia Adolphe	20 ans	Granges
VISCONTI	Teodoro	1883	Fontenoy-le-Château
ZANZI	Paolo	1880	Anould
ZUCCA	Giacinto	21 ans	Thaon